

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023
D 2023-03-08

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : Le 17 mars 2023

Présents : J.ANDREU-C.ANGLADE-G.BARTHET-J.BERDOU-L.BLANC-J.BOURHIS-P.CRABE-O.DUPUY-J.M.EYCHENNE-J.GUITTON BOUCART-A.LABORDE-F.PUGET-H.RUQUET-M.VARANDES.

Absents excusés : M.ANDRÉ-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA

Absents : C.KUBALA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS



Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

Objet Compte Administratif M22

Monsieur Guy BARTHET, Président, cède la présidence à Madame Laurence BLANC qui donne lecture du Compte Administratif de l'exercice 2022. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

Article 1 - Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent de l'exercice 2022 10 944.62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit de l'exploitation 2022 15 336.95 €

Article 2 - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	13
Suffrages exprimés	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du